

Déclaration SNPTES au CHSCT MESR du 01.10.2020

La circulation virale poursuit sa progression depuis l'été. Le dernier point de Santé Publique France en date du 29 septembre 2020 fait état d'une hausse du nombre de nouveaux cas confirmés et des taux de positivité, ces chiffres étant très certainement sous-estimés du fait des saturations de nombreux laboratoires. De plus, le nombre de clusters serait également sous-estimé du fait de l'augmentation de la circulation virale et de l'allongement des délais de validation et de signalement. Au total, en date du 29 septembre 2020, **64 départements sont en situation de vulnérabilité élevée, et certaines agglomérations, dont Paris, Lyon et Lille risquent de passer en alerte maximale, rejoignant ainsi Marseille et la Guadeloupe.** Pour le SNPTES, En l'absence de traitement curatif et de vaccin, il est indispensable de poursuivre et de renforcer les actions de prévention dans nos établissements de l'ESR. Le SNPTES rappelle que le télétravail, lorsqu'il est possible, doit faire partie des moyens de prévention par limitation des brassages de population. En effet, dans certains établissements le télétravail est empêché par le manque de confiance de la hiérarchie directe envers les agents qui ont la possibilité de télétravailler, ce qui ajoute du stress et de l'incompréhension aux personnels déjà durement touchés par la crise sanitaire. **Pour rappel, le dernier bulletin de Santé Publique France indiquait, jeudi 24 septembre que désormais, 32% des clusters avaient été enregistrés dans le milieu scolaire et universitaire, contre 22% des clusters dans les entreprises.**

Dans ce contexte particulièrement tendu, le SNPTES demande :

- **Le recours au télétravail choisi et alterné dans une démarche de prévention, l'objectif étant de permettre la continuité des activités tout en protégeant les personnels et d'éviter un reconfinement local, conformément à la circulaire du 1^{er} septembre relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de Covid 19¹ ;**
- **La formation en urgence des encadrants au télétravail, afin de lever ce frein à sa mise œuvre, hétérogène selon les établissements et service, et ce conformément aux propos de la ministre de la fonction publique lors du comité de suivi de la situation sanitaire du 30.09.2020;**
- **La dotation aux personnels et usagers de masques aux normes AFNOR et à lecture labiale en quantité suffisante pour leur présence en intérieur et extérieur ainsi que pour leurs trajets. L'entretien sera assuré par l'utilisation des marchés publics d'entretien pour les premiers, et la fourniture de jetons de laverie pour les seconds ;**
- **La facilitation de la reconnaissance de maladie professionnelle en cas d'exposition à la Covid-19.** Le SNPTES rappelle que l'ensemble des personnels de santé de l'ESR, qu'ils travaillent pour les personnels ou les étudiants, sont pleinement impactés par la crise sanitaire et se retrouvent actuellement à pratiquer des test PCR. Ils doivent donc pouvoir bénéficier de la reconnaissance en maladie professionnelle pour l'exposition à la Covid-19 ;
- **L'abrogation du jour de carence dans la fonction publique comme dans le privé avec effet rétroactif à compter du dernier jour de la fin d'état d'urgence sanitaire, notamment afin d'enrayer les contaminations ;**
- **Le retour à la première liste des pathologies pour définir les personnes vulnérables, moins restrictive que celle actuelle ;**
- **La sécurisation des espaces de restauration dans les CROUS pour les personnels et usagers, tant au niveau de la chaîne d'approvisionnement que dans les salles de restauration ;**
- **La transparence et des consignes claires sur les conduites à tenir lors de la détection de cas avérés y compris concernant les cas contacts : le SNPTES s'alarme de l'inquiétude et de la fatigue chroniques des personnels, dans un climat de suspicion dans les établissements en lien avec la lenteur des retours de l'ARS.**

Pour conclure, le SNPTES réitère tout son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et tout particulièrement aux étudiantes et étudiants, qui souffrent de plus en plus d'anxiété chronique. Le SNPTES appelle l'Etat à prendre en urgence ses responsabilités afin que nos personnels et usagers aient les conditions de travail et d'études qu'ils méritent.

Choisy-le-Roi, le 1 octobre 2020

¹ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/circulaire-relative-a-la-prise-compte-dans-la-fonction-publique-de-letat-de-levolution-de-lepidemie>